

Règlement du Jeu « Lancement du site parapharmacie.leclerc »

Article 1. Organisation

La société L-Commerce dont le siège social est situé au 26, quai Marcel Boyer, 94200 Ivry-sur-Seine, au capital de 874.000 € (ci-après « la Société Organisatrice ») immatriculée au RCS du Tribunal de commerce de Créteil sous le numéro 79245497700010, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Lancement du site parapharmacie.leclerc » (ci-après désigné « le jeu ») du lundi 25 avril 2016 (09h00) au dimanche 8 mai 2016 (23h59), heure de Paris, au nom et pour le compte des magasins du Mouvement E.Leclerc.

Ce jeu est accessible exclusivement par Internet à l'adresse www.parapharmacie.leclerc (ci-après « le Site »).

Article 2. Participation

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

2.1 Conditions d'inscription au Jeu

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine et en Corse (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

La participation est limitée à une participation par lot par personne (même adresse électronique) pendant toute la durée du jeu.

Toute personne souhaitant participer au jeu devra au préalable renseigner le formulaire de participation dédié au jeu sur le Site : son adresse e-mail valide

Pour pouvoir participer au jeu "Lancement du site parapharmacie.leclerc ", le participant devra Renseigner son adresse email et partager sur les réseaux sociaux (partage sur les réseaux sociaux facultatif) et confirmer sa participation en validant son adresse mail dans un délai de 24h dans l'email qui lui sera envoyé.

Le participant gagnant pourra retenter sa chance au jeu par la suite, pour éventuellement prétendre gagner une autre dotation.

2.2 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la désignation des gagnants.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice sur le site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse e-mail fautive entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement de la dotation déjà envoyée.

Il est en outre rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes noms, prénom et adresse électronique.

La Société Organisatrice et l'opérateur du jeu pour le compte de la Société Organisatrice traitent les données de trafic et de connexion au site du jeu et conservent notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du site, d'assurer la sécurité du site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le site du jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par la Société Organisatrice ou par des tiers. Le cas échéant, la Société Organisatrice pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

Article 3. Modalités du jeu

Pour jouer, le participant devra renseigner son adresse e-mail dans le champ prévu à cet effet puis vérifier son adresse e-mail en cliquant sur le lien reçu par e-mail. Le joueur aura 24h pour confirmer son adresse email.

Une fois inscrit, le participant pourra voir à tout moment sa place dans le classement en rentrant son adresse e-mail dans le champ prévu à cet effet. Il lui sera indiqué le nombre de personnes classées devant lui ainsi que le nombre de personnes classées après lui.

Il est possible pour le participant de remonter dans le classement en rendant le jeu viral, autrement dit en partageant le jeu concours sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, Twitter, par E-mail, à travers le réseau social de son choix en publiant le lien vers la page du jeu concours, généré par un bouton "Partage".

Le partage doit s'effectuer à partir des boutons de partage accessibles après inscription sur la page du jeu www.parapharmacie.leclerc. Le contenu du partage est déterminé et non modifiable, il inclut le lien vers le site internet www.parapharmacie.leclerc.

Article 4. Dotations

Les lots mis en jeu sont :

- JEU 1 : 1000 "trousses week-end Bioderma" du lundi 25 au mardi 26 avril 2016. Composée de Atoderm Gel douche 100ml + Atoderm crème 15ml + Créaline H2O 100ml + Hydrabio légère 15ml. Référence produit "3401326544501". Prix de vente conseillé : 10€
- JEU 2 : 1000 "Biocyte Keratine forte shampoing 150ml" du mercredi 27 au jeudi 28 avril 2016. Référence produit "3401399751868". Prix de vente conseillé : 15€
- JEU 3 : 1000 codes promo Bioderma du vendredi 29 avril au dimanche 1er mai 2016. Sous forme de code promo unique généré par le site internet et communiqué au gagnant par email. Le code de 20% de réduction sera valable sur l'ensemble du panier Bioderma sur le site internet uniquement mais non cumulables avec les promos en cours et hors lots promotionnels. Le code promo aura une validité d'un mois du 1 er au 30 juin 2016.
- JEU 4 : 1000 "Crème hydratante Vita Citral 50ml" du lundi 2 mai au mardi 3 mai 2016. Référence produit "3401560032642". Prix de vente conseillé : 4,40€
- JEU 5 : 1000 "programme beauté des pieds Xérial" du mercredi 4 mai au jeudi 5 mai 2016. Référence produit " 3401525976288". Prix de vente conseillé : 18€
- JEU 6 : 1 "baignoire de produits Bioderma composée de 42 produits Bioderma d'une valeur de 525€" du vendredi 6 mai au dimanche 8 mai 2016. Attention baignoire non incluse. Composé de :
 - 3 Atoderm Gel Douche 1L
 - 2 Atoderm Crème 500ml
 - 3 Atoderm Crème Mains 50 ml
 - 4 Créaline H2O 500ml
 - 2 Créaline lingettes
 - 2 Créaline Déo 150 ml
 - o 1 Créaline Légère
 - o 3 Nodé Fluide 400 ml
 - o 3 Nodé S Masque 200 ml

- o o 2 Photoderm Max spray SPF 50 + 400ml
- o o 1 Photoderm Après Soleil 500 ml
- o o 1 Photoderm brume bronz 200ml
- o o 1 Sébium Gel Moussant 500 ml
- o o 1 Sébium Gel Gommant 200 ml
- o o 1 Sébium H2O 500ml
- o o 1 Sébium Pore refiner 30 ml
- o o 1 Sébium AI Correcteur 30 ml
- o o 2 Hydrabio Brume 300 ml
- o o 1 Hydrabio Tonique 250ml
- o o 1 Hydrabio Lait 250ml
- o o 2 Hydrabio Sérum 40ml
- o o 1 Cicabio Crème 100 ml
- o o 1 ABCDerm H2O 1L
- o o 1 ABCDerm Gel Moussant 1L

Les horaires et jours de changement de lots sont les suivants :

- JEU 1 (Bioderma) : du 25/04 - Midi au 27/04 - Midi
- JEU 2 (Biocyte) : du 27/04 - Midi au 29/04 – Midi
- JEU 3 (Code promo Bioderma) : du 29/04 - Midi au 02/05 – Midi
- JEU 4 (Asepta) : du 02/05 - Midi au 04/05 – Midi
- JEU 5 (SVR) : du 04/05 - Midi au 06/05 – Midi
- JEU 6 (Baignoire Bioderma) : du 06/05 - Midi au 09/05 - 10h (a.m)

Article 5. Désignation des gagnants

Le jeu a une durée limitée, à la fin de laquelle les 1000 premiers du classement pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5 et le 1^{er} pour le lot 6 remporteront le lot annoncé et présenté sur la page du jeu concours le jour de leur inscription.

La dernière désignation des gagnants est fixée au 9 mai à 10h conformément à l'article 4.

Le nombre de gagnants est défini antérieurement au démarrage du jeu et sera annoncé sur la page du jeu concours.

Une fois le compte à rebours terminé, un nouveau compte à rebours sera mis en ligne, avec de nouveaux lots à gagner et une liste vierge de participants.

Si il y a moins de participants que de places gagnantes, tous les participants seront gagnants.

Si un participant se trouve parmi les 1000 premiers pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5 et le 1^{er} pour le lot 6 du classement et donc parmi la liste de gagnants, il lui sera envoyé un e-mail dans la semaine suivant la fin du jeu concours avec le lien d'un formulaire à remplir :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail

- Adresse
- Complément d'adresse
- Code postale
- Ville
- Pays

Les lots gagnés seront expédiés dans un délai de 30 jours à compter du 9 mai 2016.

Sont ainsi prédéterminés : 5001 gagnants correspondant aux 5001 lots mis en jeu et décrits dans l'article 4 "Dotation".

Article 6 : Remises de lots

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la non réception des dotations du fait d'une adresse mail non valide ou d'informations erronées remplies dans le formulaire.

Article 7 : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Article 8. Force majeure

La Société Organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis d'écourter, de proroger, de modifier, d'annuler ou de suspendre le jeu en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait.

Article 9 : Droits de propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de la propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 10. Informatique et Libertés

Les participants sont informés que les données personnelles obligatoires les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont collectées par la Société Organisatrice. Elles sont nécessaires à la prise en

compte de leur participation au jeu et pour envoyer la dotation. Les destinataires de ces fichiers sont la Société Organisatrice et toutes les entités de la Société Organisatrice et les marques partenaires si elles en font la demande.

Les données nominatives recueillies dans le cadre du présent Concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les données personnelles strictement liées au jeu-concours (logs) seront conservées au maximum un an à compter de la fin du jeu. Les données personnelles de contact (nom, prénom, courriel...) sont conservées trois ans à compter de la fin du jeu, sauf nouvelle action (achat, jeu concours...) du participant.

En conformité avec les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite «Loi Informatique et Libertés» relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les traitements automatisés des données nominatives réalisés à partir du site Internet «www.parapharmacie.leclerc» ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les internautes disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent, qui peut être directement exercé auprès de l'hébergeur au Service client parapharmacie.leclerc

26 quai Marcel Boyer

94200 Ivry-sur-Seine

Numéro de téléphone : 01 49 87 27 77

Email : serviceclient@parapharmacie.leclerc

(Numéro Cristal : appel non surtaxé).

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice et/ou ses entités et marques partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Article 11 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'huissier de Justice prévaudra. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La Société Organisatrice *tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la SCP Gaultier-Mazure, huissiers de justice à Paris, 51 Rue Sainte-Anne 75002. La société organisatrice* pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article 12 : Dépôt légal

Le règlement est déposé à la SCP Gaultier-Mazure, huissiers de justice à Paris, 51 Rue Sainte-Anne 75002. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu. Possibilités de modification du présent règlement et dans ce cas l'avenant sera déposé à la SCP Gaultier-Mazure.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante :

GIE L-Commerce
26, quai Marcel Boyer,
94200 Ivry-sur-Seine

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site Internet «www.parapharmacie.leclerc».

Article 13 : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.